

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Le vote des absents

Il n'est pas d'élection qui ne fasse ressortir le nombre toujours croissant des abstentionnistes.

Beaucoup trop de nos concitoyens qui, cependant ne sont peut-être pas les derniers à faire entendre leurs critiques, négligent de remplir leur devoir d'électeur et paraissent se désintéresser de la chose publique. On a souvent parlé de la nécessité de rendre le vote obligatoire, de priver du droit de vote pendant une assez longue période tout électeur qui, systématiquement aurait refusé de prendre part au scrutin.

Mais dans les justes critiques qu'on adresse aux abstentionnistes, on ne tient sans doute pas un compte suffisant des abstentionnistes involontaires. Combien, à l'heure de la consultation électorale, se trouvent éloignés des urnes et peuvent faire valoir, pour justifier leur absence, des excuses fort valables.

Il y a d'abord ceux que retient la maladie.

Il y a aussi et surtout ceux que leurs occupations professionnelles obligent à s'éloigner fréquemment de leur domicile électoral : les représentants et voyageurs de commerce, les employés de chemins de fer, les employés ambulants des postes et de la navigation, les ouvriers agricoles et industriels qui sont obligés, à des époques déterminées, de s'en aller chercher souvent bien loin de chez eux, les moyens de gagner leur vie.

Il y a enfin les travailleurs qu'au jour du scrutin — c'est l'exception assurément, mais le cas se présente de temps à autre — certains patrons trouvent, sous de fallacieux prétextes, le moyen d'écartier de la salle de vote.

Tous ceux-là, et ils sont nombreux, ne votent pas, parce qu'ils ne le peuvent pas matériellement.

Un député, M. Louis Martin, a pensé qu'il importait de faire disparaître l'inégalité inique qui existe entre ceux qui votent et ceux qui ne votent pas, uniquement parce qu'ils en sont empêchés. Il propose d'autoriser les électeurs absents à émettre leur suffrage par correspondance.

Toute personne régulièrement inscrite sur la liste des électeurs pourrait réclamer par lettre sa carte d'électeur au maire de sa commune et envoyer, sous pli cacheté son bulletin, au président de la section où il aurait été admis à voter. Une première enveloppe contenant la carte électorale assurerait la régularité du vote. Une seconde enveloppe, fermée, qui serait mise dans l'urne par les soins du président contiendrait le bulletin de vote. Cette dernière enveloppe ne serait ouverte que par les scrutateurs.

Dira-t-on que ce système pourrait favoriser la fraude ? Nous ne le pensons pas. Chaque parti est intéressé à la sincérité des opérations électorales et saurait prendre ses dispositions pour assurer un contrôle rigoureux.

Il ne faut pas, chaque fois qu'une réforme est proposée, toujours s'amuser à chercher les difficultés d'application. L'avantage qu'il

aurait à assurer le vote des absents devrait décider le législateur à adopter la proposition de M. Louis Martin.

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 4 juillet 1903

Présidence de M. Lockroy, vice-président.
Le garde des sceaux dépose le projet modifié par le Sénat sur la liquidation des biens des congrégations ; le projet est renvoyé à la commission des associations.

Une demande d'interpellation au ministre de la guerre déposée par M. Millavoie, relativement à la situation de l'armée, est renvoyée à la suite de la discussion du budget de la guerre.
Un projet portant ouverture d'un crédit de 50.000 francs pour subvention à la société coopérative des ouvriers mineurs exploitant la mine des Petits Châteaux, est voté par 344 voix contre 112.

M. Rabier dépose le rapport tendant à adopter le projet de loi modifié par le Sénat, projet relatif à la liquidation des biens de chaque congrégation.
Par 328 voix contre 178 ce projet est adopté.
La Chambre s'occupe de la discussion des taxes sur les bestiaux : ce projet a été discuté et modifié par le Sénat : le droit de 20 francs précédemment voté par la Chambre, mais porté à 15 par le Sénat, est maintenu par la Chambre.
L'ensemble du projet est adopté.
Le projet des constructions scolaires modifié par le Sénat est adopté.

Séance de nuit

A la séance de nuit, M. Combes, donne lecture du décret de clôture.
La session est close.

SÉNAT

Séance du 4 juillet 1903

Présidence de M. Fallières.
Le Sénat reprend la discussion au sujet de la demande d'autorisation formée par les salésiens de Dom Bosco.
M. de Lamarzelle fait l'historique de cette congrégation et essaye de réfuter les arguments portés à la tribune par M. Combes contre les salésiens.

M. de Lamarzelle affirme que les accusations portées contre ces religieux ne sont pas fondées, surtout relativement à l'exploitation de l'enfance.
M. Saint-Germain répond à M. de Lamarzelle, et contrairement à ce dernier, il prouve que les pères de dom Bosco ne poursuivaient pas un but charitable mais bien une exploitation des enfants qu'ils raccolaient.

Dom Bosco n'est pas le saint homme que M. de Lamarzelle présentait ; c'est tout simplement un charlatan.
Les établissements sont en outre mal tenus au point de vue de l'hygiène.
Leur œuvre n'est pas salutaire pour l'enfance, ni pour les pays où ces établissements existent, car ils font une concurrence très vive aux travailleurs, en raison du bas prix de la main-d'œuvre.

Les salésiens font de la politique anti-gouvernementale, anti-républicaine.
Leur refus de l'autorisation c'est faire œuvre républicaine.
Par 158 voix contre 100, le Sénat refuse l'autorisation aux pères de Dom Bosco.

Séance de nuit

Le Sénat reprend la discussion du projet relatif à la taxe sur les bestiaux : il vote le droit de 20 francs au lieu de 15 sur les bœufs.
Le projet est ensuite voté.
M. Vallé, garde des sceaux, donne lecture du décret de clôture.
Et la séance est levée.

La gueuse reçoit

C'est le titre du leader article que M. Paul de Cassagnac consacre dans l'Express du Midi du 6 juillet, au voyage de M. Loubet à Londres.

Dans cet article, M. de Cassagnac manifeste sa plus violente indignation contre la République qui reçoit des princes, et envoie son président rendre visite à ces princes.

« La gueuse, dit-il, est toute fière, toute rayonnante de voir qu'on fréquente chez elle, qu'on la reçoit comme si elle n'était pas d'infâme extraction, et à chaque grâce qu'on lui fait, elle répond par un sacrifice de ses intérêts ou par une abdication de son influence ».

Puis suit une charge à fond de train contre l'Angleterre, les Anglais et Edouard VII.

M. de Cassagnac en somme ne voudrait pas que la gueuse (la République) soit reçue dans les cours.

Il y a quelques années, les journaux cléricaux criaient à qui voulait les entendre :

« Voyez, les gouvernements mènent la France à sa perte : leur attitude sectaire vis à vis des monarchies écœurent celles-ci. La République est isolée dans le monde : rois et empereurs la méprisent : avant peu sa ruine est imminente. »

Et Pourquoi tous ces cris ? Parce que les princes, les rois, les empereurs n'étaient pas encore venus officiellement en France.

Or, aujourd'hui qu'ils y viennent, M. de Cassagnac trouve que la France joue un rôle de dupe ; la République conclut-elle est une gueuse.

Il faudrait s'entendre cependant. Mais M. de Cassagnac, tout comme ses amis, les bonapartistes impénitents, les cléricaux de toute sorte, ne s'embarasse guère de la logique quand il veut hurler quand même contre la République et les républicains !

L'AFFAIRE DREYFUS

La révision du procès de Rennes

Le journal l'Européen, publie une dépêche de Gênes relative à la révision du procès Dreyfus. Voici cette dépêche que nous reproduisons sous toutes réserves et à titre de simple renseignement :

« Gênes. — Une personnalité politique dreyfusiste dont vous me permettrez de ne pas citer le nom, est venue recueillir des documents pour la prochaine réhabilitation de Dreyfus. Interrogé, dans une conversation privée, il a déclaré que, selon la nouvelle législation, la révision du procès de Rennes aura lieu bientôt à Paris devant la Cour de cassation sans passer devant un conseil de guerre.

« Le rapport de l'avocat de Dreyfus, M^e Mornard, sera incessamment et directement déposé à la Cour de cassation. Il sera basé sur ces trois points : 1. que le bordereau annoté par l'empereur Guillaume II n'a jamais existé, et a été rédigé et inventé, en partie par le général Mercier ; 2. que Cernuski fit un faux témoignage au procès de Rennes poussé à cela par le capitaine Maréchal ; 3. que quelques documents ont été livrés par un officier de l'école de Fontainebleau. Etant donné que tous ces faits pourront être prouvés, on demandera, sous peu, que le général Mercier soit traduit devant la Haute-Cour.

« L'officier de l'école de Fontainebleau, qui se trouve actuellement à Alger, est surveillé et sera poursuivi avec d'autres officiers de l'état-major. Ces officiers sont : le commandant Lauth et le capitaine Jung, pour s'être abstenus de dénoncer le fait de Fontainebleau, les capitaines François et Maréchal seront poursuivis pour complicité. En même temps recommencera le procès du capitaine Fritch.

» Les noms des témoins qui seront appelés à déposer dans le procès en réhabilitation de Dreyfus sont, selon le personnage en question : Toms, Cavard, Przyborowski, Mathilde Baumier, Jaurès, Gabriel Monod, Reinach, Galmot, Gandoff. Si la cour de Gênes accorde à l'Allemagne l'extradition de Wessel, celui-ci sera interrogé avant son départ. »

INFORMATIONS

Elections sénatoriales du 5 juillet VOSGES

Inscrits : 984 — Votants : 982
Suffrages exprimés : 976
MM. Méline, député, républicain 659 Elu.
Duceux, maire de Saint-Dié
rad. 300
Parisot, rép. indépendant. 17
Divers et nuls. 7

Il s'agissait de remplacer M. Brugnot, sénateur républicain, décédé. M. Brugnot appartenait au Sénat depuis janvier 1891. Il avait été élu à cette époque sur la liste de Jules Ferry par 781 voix sur 992 votants. Il avait été réélu au renouvellement de janvier 1900 le premier de la liste républicaine par 668 voix, alors que le premier candidat de la liste nationaliste — qui fut battue — n'obtenait que 279 voix.

Le voyage de M. Loubet

M. Loubet est arrivé à Londres hier soir à 4 heures 15.

Il a été reçu à la gare Victoria par le roi Edouard VII ; les deux chefs d'Etat se sont longuement serré la main.

Une foule énorme les acclame.
Sur tout le parcours du cortège, des ovations enthousiastes éclatent parmi la population.

Le soir, M. Loubet a assisté au banquet qui lui était offert par la colonie française de Londres.

Un traité de commerce avec l'Angleterre

Les journaux disent qu'une vive propagande est faite dans la Cité en faveur de la conclusion d'un traité de commerce entre la France et l'Angleterre. Un projet serait même déjà élaboré, qui serait présenté au ministère des affaires étrangères. L'Angleterre accorderait une réduction de droits d'entrée des vins français et demanderait en compensation un traitement de faveur pour certains produits coloniaux.

L'impôt sur le revenu

La commission de législation fiscale s'est réunie sous la présidence de M. Merlou.

Elle a désigné quatre rapporteurs provisoires : MM. Renault, pour le projet Rouvier ; Dumont, pour l'ancien projet Caillaux ; Weber, pour la proposition Maujan, et M. Fernand Brun, pour les propositions Magniaudé et Brun.

Commission du budget

La commission du budget a entendu le rapport de M. Bourrat sur le budget des conventions et de la garantie d'intérêt pour 1904. Le rapporteur a conclu à l'adoption des dépenses du budget des travaux publics ayant trait aux chemins de fer et à la garantie d'intérêt pour les chemins de fer de la Métropole, de l'Algérie et de la Tunisie, ainsi qu'à l'adoption des articles de la loi de finances relatifs aux travaux à exécuter à l'aide des avances des compagnies et aux travaux complémentaires. La commission a

Tribunal de commerce de Cahors

Suivant jugement en date du trois juillet mil neuf cent trois, rendu sur requête et dépôt de bilan, le tribunal a déclaré en état de liquidation judiciaire le sieur Antoine BESSON, limonadier, demeurant à Cahors, Café dit de la Comédie.

Ordonné l'affiche et l'insertion du jugement aux formes de droit.

Nommé M. Gabriel Bruel, l'un de ses membres, juge-commissaire et M. Bernard Séguy, arbitre de commerce, domicilié à Cahors, liquidateur provisoire.

Pour extrait conforme,

Le Greffier, A. POULVEREL.

Charbons Anthracites

On demande REPRÉSENTANT pour la vente à la commission de Charbons anglais, ayant clientèle dans le département. COAL POIGNANT, High Holborn LONDRES W. C.

Agents dem. par la Caisse de Crédit et de Prévoyance, la plus importante maison de vente à crédit obligations. Engagements conformes à la Loi. Placement facile. Fortes remises. Ecrire Directeur, 13, r. J. J. Rousseau, Paris.

IMPORTANTIE Cie étrangère d'assurances « VIE » opérant en France depuis quinze ans, demande AGENTS GÉNÉRAUX à Cahors, Figeac, Gourdon. Fortes commissions. S'adresser à M. Duplessis de Pouzilhac, inspecteur général à Narbonne.

REPRÉSENTANTS honnêtes et actifs sont demandés dans toutes les communes pour placement Huiles et Savons. Appointements 120 fr. par mois et remise OU commissions très élevées.

Ecr. à Théophile Berthon, à Salon (B.-du-R.).

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Fête Nationale du 14 Juillet 1903

Extension de la durée de validité des billets aller et retour

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet 1903, les billets aller et retour à prix réduits qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2, et G. V. n° 102, du Mardi 7 au Dimanche 19 juillet inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du Lundi 20 juillet.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 20 juillet.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1 600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.

BILLETS DE FAMILLE A PRIX RÉDUITS à l'occasion des grandes vacances

En vue de faciliter les déplacements pendant les grandes vacances, la compagnie d'Orléans délivre du 1er juillet (inclus) au 1er octobre (inclus) de toute station de son réseau, pour toute station du réseau distante d'au moins 125 kilomètres de la station de départ, des billets d'aller et retour de famille en 1re, 2e et 3e classes aux conditions suivantes :

Pour les trois premières personnes, prix des billets d'aller et retour ordinaires; pour chaque personne en plus, à partir de la quatrième, réduction de 50 0/0 sur le prix des billets simples applicable aux trajets d'aller et retour, autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtient en ajoutant au prix de trois billets aller et retour le prix d'un billet simple pour chaque membre de la famille en plus de trois. L'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au

retour et les domestiques ont la faculté de prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille.

Arrêt facultatif dans toutes les gares du parcours.

La durée de validité de ces billets est de deux mois et part du jour de délivrance des billets, ce jour non compris.

TRANSPORT A DEMI-TARIF DES OUVRIERS AGRICOLES

Allant faire la Moisson en Beauce, dans l'Orléanais, le Berry, la Touraine, etc.

À partir du 1er juillet 1903, une réduction de 50 % sur le prix des places de 3e classe au Tarif général sera accordée aux ouvriers agricoles se rendant, pour les travaux de la moisson, d'une gare quelconque de son réseau à une gare quelconque des sections ci-après :

Juvisy à Orléans, Bréugny à Tours, Aonneau à Etampes, Orléans à Tours, Orléans à Châteaoux, Orléans à Malesherbes, Orléans à Montargis, Orléans à Gien, Tours à Vierzon, Tours à Châteaoux, Vierzon à Saincaize.

Cette réduction est subordonnée à la condition que les ouvriers agricoles effectueront sur le réseau de la Compagnie un parcours de 100 kilom. au minimum (soit 200 kilom. aller et retour compris), ou paieront pour cette distance. Elle sera appliquée, pour l'aller, du 1er Juillet au 1er Septembre; le retour devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois.

Relations rapides par train de luxe entre Paris et Luchon

En vue de faciliter les relations entre Paris et la station thermique de Luchon, la Cie d'Orléans, d'accord avec la Cie du Midi et la Cie des Wagons-Lits, mettra en marche, à partir du 2 Juillet jusqu'en 9 septembre inclus, un train de luxe exclusivement de wagons-lits.

Ce train aura lieu au départ de Paris les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine du 2 Juillet inclus au jeudi précédant l'ouverture de la chasse dans les départements du Loiret et de Loir-et-Cher, et les mardi, jeudi et dimanche 8 Septembre inclus; au départ de Luchon, il aura lieu les lundi, mercredi et vendredi du 3 Juillet au 9 Septembre inclus.

Par suite les nouvelles relations avec la station thermique de Luchon s'établiront comme suit aux jours indiqués comme suit :

- Paris-Quai d'Orsay, départ 7 h. soir.
Paris-Austerlitz, départ 7 h. 11 soir.
Luchon, arrivée 8 h. 59 matin.
Luchon, départ 8 h. 45 soir.
Paris-Austerlitz, arrivée 11 h. 1 matin.
Paris-Quai d'Orsay, arrivée 11 h. 10 matin.

VOYAGES D'EXCURSIONS

AUX

Plages de la Bretagne

Tarif G. V. N° 5 (Orléans)

Du 1er Mai au 31 Octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant les parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Aoray-Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimper, Rosperden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pout-l'Abbé, Châteaun.

Durée : 50 jours

Prix des billets (aller et retour : 1re Classe, 45 fr. — 2e Classe 36 fr.

Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

En outre, il est délivré des billets réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet entre un point quelconque du réseau d'Orléans et un point quelconque du voyage d'excursion.

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1re et de 20 0/0 en 2e et 3e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les sta-

tions thermales et balnéaires du réseau du Midi et notamment pour :

Agde (le Gran), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech, (La Preste), Arreau-Cadéac (Viellevue), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boudouville (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Caudebec, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéraga (Campagne-les-Bains), Gamarde, Grenade-sur-Adour (Eugénie-les-Bains), Goéthyary (halte), Gojan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Lotuque (Préchacq-les-Bains), Lamou-lès-Bains, Larous-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la-Franqui), Lourdes, Lou-

res-Barbazan, Loz-Saint-Sauveur (Barbazan-Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestades, Port-Vendres, Prades (Molig), Quillan (Gilles, Garcanières, Escoulioubre, Usson-les-Bains), Saint-Florent (Chaudesaignes), Saint-Gaudens (Encausse, Gantiès), Saint-Girons (Audoubert), Saint-Jean-de-Loz, Saléchan (Saint-Marie, Siradan), Salles-de-Béarn, Salles-de-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Comblou (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graus-de-Canaveilles).

Durée de validité : 33 jours pris les jours de départ et d'arrivée.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Service d'été (1er juillet 1903)

De Paris à Toulouse

Table with columns for stations (Paris, Limoges, Brive, Gignac-Cressensac, Souillac, Cahoulès, Lamothe-Fénelon, Nozac, Gourdon, Saint-Clair, Dégagnac, Thérirac-Peyrilles, Saint-Denis-Catus, Espère, Cahors, Sept-Ponts, Cieureac, Lalbenque, Caussade, Montauban, Toulouse) and rows for different train types (Express, Direct, Omnibus) and classes (1st, 2nd, 3rd).

De Toulouse à Paris

Table with columns for stations (Toulouse, Montauban, Caussade, Lalbenque, Cieureac, Sept-Ponts, Cahors, Espère, St-Denis-Catus, Thérirac-Peyril, Dégagnac, Saint-Clair, Gourdon, Nozac, Lamothe-Fénel, Cahoulès, Souillac, Gignac-Cressens, Brive, Paris) and rows for different train types and classes.

1 et 2) 2e classe, pour 200 kilomètres minimum; 3e classe pour 500 kilomètres.
3 et 4) 2e classe, pour 300 kilomètres minimum; 3e classe, pour 400 kilomètres.
(*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

De Cahors à Libos

Table with columns for stations (Cahors, Libos) and rows for different train types and classes.

De Libos à Cahors

Table with columns for stations (Paris, Libos, Fumel, Soturac-Touzac, Duravel, Puy-l'Évêque, Arret Prayssac, Castelnaud, Luzac, Parnac, Arrêt Douelle, Cahors) and rows for different train types and classes.

De Cahors à Capdenac

Table with columns for stations (Cahors, Capdenac) and rows for different train types and classes.

De Capdenac à Cahors

Table with columns for stations (Capdenac, Cahors) and rows for different train types and classes.

De Gourdon à Sarlat

Table with columns for stations (Gourdon, Sarlat) and rows for different train types and classes.

De Sarlat à Gourdon

Table with columns for stations (Sarlat, Gourdon) and rows for different train types and classes.